

# Toutes concernées car premières visées

## Non aux inégalités face au travail !

Malgré toutes les lois sur l'égalité professionnelle (qui restent non contraignantes), les inégalités qui frappent les femmes au travail s'aggravent en ces temps de crise et de réformes ultra-libérales.

Nous sommes toutes et tous concernés par la casse des services publics. Mais les femmes le sont au premier chef dans des secteurs où elles représentent plus de 57% des salarié-e-s : santé, éducation, petite enfance, tous largement féminisés :

⇒ suppressions massives de postes

⇒ démantèlement des statuts favorisant la précarisation

Dans le privé, elles sont, comme les hommes, menacées par les licenciements, mais elles subissent davantage encore le développement systématique du temps partiel et des contrats précaires.

## Les inégalités pendant la vie active se répercutent à la retraite :

### Des taux de pension inférieurs

Les femmes représentent 54% des chômeurs et 57% des chômeurs non indemnisés, 85% des salariés à temps partiel et 80% des salariés payés en dessous du SMIC. Les conséquences sont lourdes à la retraite.

Dans le privé, les réformes de 1993 et 1996 (passage des dix meilleures années à vingt-cinq et désindexation des salaires) sont une vraie catastrophe pour les pensions des femmes. La nouvelle loi sur les retraites va amplifier le phénomène. Par souci d'harmonisation par le bas la prochaine réforme étendra cette mesure au secteur public.

**Pour les seules pensions de droit direct (hors avantages familiaux et pensions de réversion), les femmes touchent moitié moins que les hommes : 650 euros contre 1383!**

**Parmi les retraité-e-s pauvres, 8 sur 10 sont des femmes !**

Les majorations de durée d'assurance acquises dans les luttes par les femmes pour corriger en partie les inégalités dans les droits à pension pouvant résulter des charges de famille, ont été remises en cause en 2003 pour les mères salariées du public. Et sous prétexte d'égalité, les mères salariées du privé risquent de payer la mesure d'ajustement à la Jurisprudence européenne.

En outre, le rachat des années d'étude et de recherche d'emploi pour accéder à la retraite au taux plein est à un coût prohibitif!

**Avec le projet de loi sur les retraites à l'horizon 2020/2025, c'est une nouvelle perte de 25% à rajouter.**

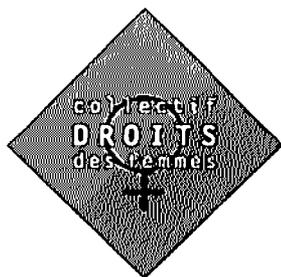
Et le comble de l'injustice se trouve dans le système de décote des années manquantes qui touche particulièrement les femmes qui ont souvent connu carrière discontinue et temps partiel.

### Un âge de départ à la retraite plus tardif

Parmi les retraité-e-s actuel-le-s du régime général, 39% de femmes ont validé une carrière complète, contre 85% des hommes.

La majorité des salariées qui pouvaient prétendre à un départ anticipé sont rejetées du système : la loi exige un certain nombre d'années cotisées et un total de 168 trimestres validés. Or les majorations de durée d'assurance pour enfants, et celles du chômage sont en partie exclues, les périodes de congé maternité prises en compte pour un an seulement

Sous couvert d'équité entre le public et le privé, ce qui est visé au travers de l'allongement de la durée de cotisations et des différentes mesures de la loi, c'est de baisser considérablement le niveau des pensions des salarié-e-s et plus particulièrement celui



Collectif National pour  
les Droits des Femmes  
(CNDF)

21 ter rue Voltaire  
75011 Paris  
E mail: colcadac@club-  
internet.fr

des femmes. Ainsi à salaire égal, du fait d'une espérance de vie plus élevée, celles-ci devraient cotiser davantage que les hommes pour un même niveau de retraite, alors qu'elles prennent déjà leur retraite en moyenne deux ans après les hommes.

## **Les femmes n'acceptent pas d'être les grandes perdantes !**

### **Nous exigeons !**

#### **Contre les inégalités au travail :**

- ⇒ L'égalité salariale , la mixité dans tous les domaines , un rattrapage et une revalorisation des écarts de salaires et de retraites partout,
- ⇒ La transformation de tous les emplois précaires en CDI et des contrats partiels à temps complet pour celles et ceux qui le souhaitent,
- ⇒ Le droit à une évolution de carrière et à une formation professionnelle continue rémunérée et qualifiante sur le temps de travail,
- ⇒ Une réelle reconnaissance des qualifications, des certifications et des diplômes obtenus tout au long de la vie.

#### **Pour le partage des tâches domestiques, de l'éducation des enfants et de la prise en charge des personnes âgées ou dépendantes**

- ⇒ Une réelle réduction du temps de travail pour toutes et tous sans flexibilité avec les embauches correspondantes,
- ⇒ Un véritable service public de la petite enfance mixte, gratuit et de qualité,
- ⇒ Un service collectif public de prise en charge des personnes âgées ou dépendantes mixte .

#### **Pour la défense de nos retraites :**

- ⇒ Une retraite par répartition à 60 ans et à taux plein et au moins égale au SMIC.
  - ⇒ La suppression du système de décote
- On nous impose une régression de nos droits sous prétexte d'arguments démographiques et de longévité de vie irrecevables.

**Pour nous la solution au problème des retraites est liée avant tout au développement de l'emploi, en particulier féminin et jeune**

#### **Défendre la retraite, c'est aussi exiger**

- ⇒ Le rétablissement des cotisations patronales de solidarité
- En effet, actuellement les exonérations de cotisations sociales faites au patronat atteignent plus de 30 millions d'euros, selon les chiffres du Conseil Constitutionnel.